

Sources et Rivières du Limousin

A.G. du 12 Mars 2010
Rapport moral du Président :

Courage politique

Pour ouvrir cette Assemblée Générale 2010, soulignons tout d'abord la réussite des actions menées par SRL qui nous conforte dans notre position d'association référent dans le domaine de l'eau. Parmi la très grande diversité des activités pour l'année écoulée (voir le compte rendu complet d'A.Gatet), nous retiendrons dans un premier temps trois domaines représentatifs de notre action pour en tirer, dans un second temps, un certain nombre d'enseignements. Nous nous appuyerons ici sur le dernier rapport de la Cour des Comptes sur la politique de l'eau en France.

I – Trois actions exemplaires

- **Friches nucléaires**

Ce dossier nous a beaucoup mobilisés autour de plusieurs opérations. Il y a tout d'abord notre participation au Groupe d'Expertise Pluraliste (GEP, voir Sources n°8 et 11) et à l'élaboration de son rapport final. Nous ne sommes pas persuadés qu'un tel travail d'experts scientifiques pour l'essentiel apporte des éléments véritablement novateurs au service de la réhabilitation des sites du fait de faiblesses analytiques depuis le début de l'exercice :

- On met toujours en avant le risque sanitaire sans considération pour la valeur de l'environnement. On a donc un calcul coûts/avantages tronqué car de nombreuses nuisances ne sont pas prises en compte (dégradations des écosystèmes, pertes d'usages des sols,...). On a également un calcul économique insuffisant car à aucun moment il n'est envisagé une évaluation monétaire des coûts et des bénéfices. Il est à craindre qu'une telle analyse ne puisse alors déboucher sur de véritables préconisations opérationnelles, faute de modèle de référence.
- On met toujours en avant la détermination par des experts du niveau d'acceptabilité des risques. Cette approche est dépassée. Il est admis maintenant que le niveau d'acceptabilité des risques pour une population est un construit social découlant d'un rapport de forces entre les différentes parties prenantes. Il faudrait mettre en place une négociation environnementale pour aboutir à un compromis sur les questions suivantes : quel niveau d'acceptabilité des risques ? quel niveau de décontamination des sites ? jusqu'où va-t-on dans le coût de la réhabilitation ? qui va payer ?
- C'est ce genre de questions qui devrait être débattues lors des Commissions Locales d'Information et de Sécurité (CLIS). L'expérience que nous avons de ces commissions nous laisse très pessimistes quant à leur portée réelle. Ou bien faudrait-il leur donner des moyens (financiers et humains) pour aboutir à un travail plus efficace. Saluons néanmoins le travail de la DRIRE qui s'est efforcée d'améliorer le fonctionnement de ces commissions et regrettons à nouveau l'attitude de l'exploitant Areva qui est toujours égal à lui-même dans sa langue de bois habituelle et dans sa résistance à une vraie réhabilitation des sites.
- Voilà pourquoi SRL a joué un rôle moteur dans la constitution d'un collectif pour la réhabilitation des sites miniers : réunions de formation ; préparation de la charte du collectif ; participation au club de la presse ; élaboration d'actions.

Ce dossier est loin d'être clos et il va falloir envisager une très grande diversification dans les types d'opérations à entreprendre dans les mois à venir.

- **Etude truite**

Un deuxième dossier emblématique est celui de la raréfaction de la truite en Limousin (cf Sources n°11). Notre étude, en dépit des incertitudes liées à la nature de l'information collectée, permet de tirer des conclusions suffisamment robustes pour orienter l'action publique. Il n'y a plus d'excuses à l'immobilisme et, au contraire, des mesures urgentes s'imposent.

Deux facteurs semblent dominants pour expliquer le déclin de la truite en Limousin : la multiplication des étangs et l'intensification des pratiques agricoles. Quatre autres facteurs interagissent : les obstacles à la remontée des poissons ; l'enrésinement des têtes de bassins ; les pollutions ; la gestion piscicole.

SRL a fait des préconisations pour lutter contre ces facteurs de déclin. Le problème est de savoir si nous réussirons à convaincre un certain nombre d'acteurs qu'il faudrait agir de façon très ferme : justice, fédération de pêche, administrations responsables de la police de l'eau, élus...

- **Urbanisme**

Le troisième dossier qui a défrayé la chronique est notre action contentieuse concernant les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Au-delà de la publication du guide du PLU largement diffusé auprès des élus, nous sommes allés devant le Tribunal Administratif dans des cas exemplaires de ce qu'il ne faut pas faire. Les élus doivent se persuader que les PLU d'aujourd'hui préparent les problèmes de demain s'ils sont mal conçus. On ne peut donc tolérer que des PLU ne respectent pas les contraintes de la durabilité.

Au final, ces dossiers emblématiques portés par SRL démontrent l'échec des politiques menées dans ces trois champs : réhabilitation des sites miniers, lutte contre le déclin de la truite, maîtrise de l'urbanisation. Cela peut s'expliquer par une évaluation insuffisante de ces politiques mais également par un manque de courage politique dans l'application d'instruments qui seraient trop dérangeants (écotaxes, normes, règlements...). Un bon exemple qui confirme les problèmes rencontrés par SRL pour faire avancer la cause environnementale est constitué par le dernier rapport de la Cour des Comptes (décembre 2009) sur la politique des agences de l'eau en France.

II – Les enseignements du rapport de la Cour des Comptes

- **La première partie** du rapport dénonce « le bilan décevant de la politique de l'eau ».

Au-delà d'une amélioration trop lente de la qualité des eaux, la Cour des Comptes dénonce l'incapacité de la France à respecter les objectifs fixés par les directives européennes :

- Nitrates et pollutions d'origine agricole : « Les résultats décevants constatés sur les nitrates comme sur les pollutions par les produits phytosanitaires trouvent en grande partie leur origine dans une insuffisante volonté de l'Etat, aux niveaux communautaire et national, de remettre en cause des pratiques agricoles durablement marquées par l'encouragement au productivisme et le choix d'une agriculture intensive » (p.621)
- Directive eaux résiduaires urbaines : le risque de condamnation demeure pour un montant estimé à 150M€. « La France a donc largement échoué à assurer la mise en œuvre de cette directive de 1991 en temps utile » (p. 623), et ce pour les raisons suivantes : dilution des responsabilités, mauvaise coordination entre les services de l'Etat, forme d'attentisme des agences, caractère insuffisamment répressif de la police de l'eau, anticipation insuffisante et suivi déficient des risques contentieux.

- **La deuxième partie** du rapport analyse l'action de l'Etat et commence par dénoncer une action répressive insuffisante et mal suivie. Les chiffres sont éloquentes : les sanctions pénales ont diminué de 17% depuis 2004, le nombre de procès verbaux a chuté de 53% pour les délits liés à la pêche. Au final, peu de sanctions et des classements sans suite. Quand il est donné suite aux procès verbaux, les amendes prononcées sont peu dissuasives au regard des avantages retirés par les délinquants (1062€ en moyenne pour les délits, 394€ pour les contraventions).
- Dans **une troisième partie**, la Cour des Comptes analyse l'action des agences de l'eau. Le constat est réitéré : les agences s'apparentent plus à un système mutualiste qu'à un instrument d'une politique nationale soumise à des obligations de résultats. Cela signifie une politique peu efficace et des redevances trop faibles pour présenter un caractère incitatif. De plus, « alors que les pollutions diffuses agricoles constituent le principal enjeu de qualité des masses d'eau, aucune redevance n'a été créée sur les apports azotés agricoles » (p.631).

Il est donc intéressant de noter les **principales recommandations** de la Cour des Comptes :

- Pour les agences : améliorer l'évaluation des effets de leurs interventions et des redevances ; abandonner les aides curatives ; améliorer l'incitativité des redevances...
- Pour l'Etat : accentuer la répression des infractions ; améliorer le suivi des procès verbaux ; adopter une politique plus volontariste pour atteindre l'objectif de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole.

Ce sont tous ces éléments qui constituent depuis toujours le fondement des actions de SRL. Nous continuerons dans cette ligne pour contribuer, comme contrepuvoir, à une meilleure prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques. Merci à tous ceux qui participent à cette action collective.

Le Président

Jean-Jacques Gouguet